

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **mercredi 27 novembre 2024**  
**L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept novembre**  
**À 09 heures 30**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs  
en exercice : 17**

**Présents : 9**

**Quorum : 9**

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Christian JANOT

**ABSENTS :**

Madame Magali ROUX, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

**POUVOIRS :**

Monsieur Alain ROUSSET donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY, Madame Eliette MAUTREF donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Charles BOUVIER donne pouvoir à Monsieur Luc GUERIN, Madame Catherine CERVONI donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS

**N°29\_271124**

**Objet : Convention de subventionnement  
de fonctionnement avec le Département  
des Bouches-du-Rhône relative à la  
dotation annuelle de fonctionnement du  
CCAS d'Aubagne pour la constitution des  
dossiers d'aide sociale obligatoire au  
titre de l'année 2024**

**Date de la convocation : 21/11/2024**

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

*Monsieur Gérard GAZAY*

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20241127-271124\_29-DE  
Reçu le 04/12/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR  
04/12/2024

**Délibération n°29\_271124 :**

**Objet : Convention de subventionnement de fonctionnement avec le Département des Bouches-du-Rhône relative à la dotation annuelle de fonctionnement du CCAS d'Aubagne pour la constitution des dossiers d'aide sociale obligatoire au titre de l'année 2024**

**Rapporteur :** Madame Julie GABRIEL

**EXPOSE :**

Au titres des compétences légales qui lui sont attribuées, le CCAS d'Aubagne instruit les dossiers d'aide sociale obligatoire qui sont déposés par les usagers s'adressant à ses services.

Dans ce cadre, le CCAS s'engage à vérifier, sur le plan opérationnel, la complétude des données d'aide sociale pour l'hébergement en structure d'accueil des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Afin de réaliser cette mission visant la constitution des dossiers d'aide sociale obligatoire, le Département des Bouches-du-Rhône octroie une dotation annuelle de fonctionnement au CCAS d'un montant de 19 387 euros (dix-neuf mille trois cent quatre vingt sept euros).

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'approuver la convention fixant les modalités et obligations réciproques des parties, selon lesquelles le Département des Bouches-du-Rhône assure le financement de cette mission légale du CCAS d'Aubagne.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L121-6 et suivants, L123-4 et suivants et R123-25 ;

**VU** la délibération de la commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône n° CP-2024-09-27-52 adoptée le 27 septembre 2024 ;

**CONSIDERANT** que le Département des Bouches-du-Rhône considère le CCAS d'Aubagne comme un partenaire privilégié dans les diverses actions engagées par le Département, en direction des personnes du Bel Âge et des personnes en situation de handicap, ainsi que dans les politiques de lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

**CONSIDERANT** les obligations contenues dans la présente convention, notamment la nécessaire production d'un rapport d'activité par le CCAS d'Aubagne qui sera transmis au Département des Bouches-du-Rhône au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice où cette subvention est allouée,

**DECIDE:**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** la convention de subvention de fonctionnement, annexée à la présente délibération, conclue avec le Département des Bouches-du-Rhône, au titre de la participation financière en faveur du CCAS d'Aubagne pour les dépenses de personnel affecté à la constitution des dossiers d'aide sociale obligatoire ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil d'administration ou son représentant légal à signer la présente convention ainsi que tous documents nécessaires à sa réalisation ;

**ARTICLE 3 : DE CONSTATER** la recette ainsi perçue, d'un montant de 19 387 euros (dix-neuf mille trois cent quatre vingt sept euros) au chapitre 74 du budget principal du CCAS,

**ARTICLE 4 :** Le Président du Conseil d'administration ou son représentant légal, la Directrice du CCAS et Madame la Chef du Service de Gestion Comptable d'Aubagne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération,

Accusé de réception en date du 04/12/2024 à 10h12  
013-261300412-20241127-271124\_29-DE

Reçu le 04/12/2024 à 10h12

Signé par Gérard GAZAY, Président du CCAS  
N° de dossier : 211523KKN191, givenName=

Gérard, SN\_GAZAY, T=Président

t,OU=0002361300412\_2\_5\_4

97=#OC0F4E545246522D323631

333030343132,O=CCAS AUBAGN

E,C=FR

04/12/2024

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20241127-271124\_29-DE  
Reçu le 04/12/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR  
04/12/2024